

PASSATION DES ÉPREUVES EN CANDIDAT LIBRE

Pour les élèves de l'école en ligne Baac to School

Le BREVET des collèges.

5 épreuves :

Les candidats individuels sont notés sur 400 points (ils n'ont pas les 400 autres points du contrôle continu).

- Français (écrit 3h – 100pts)
- Mathématiques (écrit 2h – 100 pts)
- Histoire & Géographie + EMC (écrit 2h – 50 pts)
- Sciences sur deux des 3 matières SVT et/ou PC et/ou Technologie (écrit 1h – 50 pts)
- Langue vivante (écrit 1h30 – 100 pts) uniquement réservée aux candidats libres.

[Brevet des collèges 1.](#)

[Brevet des collèges 2](#) (Académie de Montpellier).

Le BACCALAURÉAT / Les épreuves ponctuelles.

Elles concernent les candidats libres et font office de contrôle continu.

Elles comptent pour 40% de la note finale du bac.

Les candidats doivent s'inscrire sur [Cyclades](#).

Deux modalités d'épreuves ponctuelles :

- 1) Une seule évaluation, en fin de terminale sur l'ensemble des programmes de 1^{ère} et de T^{ale} ;
 - 2) Deux évaluations, une en fin de 1^{ère} et une en fin de T^{ale} sur les programmes respectifs (coefficient divisé en 2).
- On ne peut plus revenir sur le choix 1) ou 2) après inscription.

Les épreuves ponctuelles portent sur 7 épreuves :

- Histoire & Géographie (écrit 2h – Coef. 6 ou 3+3) / EMC (oral 0h30 – Coef. 2 ou 1+1) ;
- LVA (anglais) (écrit 1h30 + oral 0h10 en T^{ale} – Coef. 6 ou 3+3) / LVB (espagnol) (idem LVA) ;
- Enseignement scientifique (écrit 2h – Coef. 6 ou 3+3) ;
- EPS (Coef. 6) se passe en classe de T^{ale} ;
- Spécialité non suivie en T^{ale} : Maths (écrit 2h – Coef. 8) ou SVT (idem) ou Physique-Chimie (idem).

[Organisation des épreuves ponctuelles](#) (voir chapitres 1A. et 4.).

[Candidats individuels](#) (voir Article 9).

[Les épreuves ponctuelles](#) (général).

[Histoire & Géographie](#).

[Langues vivantes A et B](#) (voir aussi : [l'oral d'anglais au bac](#)).

[Enseignement scientifique](#).

[EMC](#).

[Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1^{ère}](#) (voir Mathématiques ou physique-chimie ou SVT).

Le BACCALAURÉAT / Les cinq épreuves finales :

Elles comptent pour 60% de la note du bac.

Les épreuves de PREMIÈRE spécialités MATHS et/ou PC et/ou SVT :

Les épreuves ponctuelles si l'élève a fait le choix de les passer sur deux ans (voir ci-dessus) ;

- L'épreuve anticipée du bac de français (écrit – 4h – Coef. 5 et oral – 0h20 – Coef. 5).

Les épreuves de TERMINALE spécialités MATHS + SVT ou MATHS + PC ou PC + SVT :

Les épreuves ponctuelles de Terminale et/ou de T^{ale} et de 1^{ère} (voir ci-dessus) ;

- Spécialité 1 (écrit 4h ou 3h30* – Coef. 16) (*candidats libres dispensés des épreuves pratiques en PC ou SVT) ;
- Spécialité 2 (écrit 4h ou 3h30* – Coef. 16) ;
- Philosophie (écrit 4h – Coef. 8) ;
- Grand Oral (oral 0h20 – Coef. 10).

[Le bac général 1.](#)

[Le bac général 2.](#)

[Détail des épreuves.](#)

[Les enseignements de spécialité.](#)

[Sur quels thèmes portent les épreuves de spécialité ?](#) (voir Maths et/ou Physique-Chimie et/ou SVT).

[Présentation du Grand Oral.](#)

[Le Grand Oral](#) (généralités).

[Épreuve du Grand Oral.](#)

[Coefficients du bac.](#)

Dates des épreuves :

[Calendrier 1](#) (hors épreuves ponctuelles dont nous n'avons pas encore les dates).

[Calendrier 2](#) (hors épreuves ponctuelles dont nous n'avons pas encore les dates).

Épreuves ponctuelles : entre le 1^{er} et e 31 mai à priori (EPS en juin).